

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, chez DONGRELL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A PARIS, chez M. HAVAS-LAFITE et Co, Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Juin 1880.

Chronique générale.

La commission sénatoriale des pétitions relative aux décrets du 29 mars, à la majorité de 7 voix contre 2, propose de repousser les pétitions par l'ordre du jour pur et simple.

Les inquiétudes occasionnées par la résurrection de la question d'amnistie venant s'ajouter à celles que causent l'échéance du 30 juin, le découragement est, paraît-il, très-grand dans les sphères gouvernementales. On nous rapporte que M. de Freycinet, dont l'esprit est en proie à une extrême lassitude morale, aurait prié M. Grévy d'accepter sa démission; et il n'aurait consenti à conserver son portefeuille qu'en raison des instantes prières du Président de la République.

Par décret du 15 juin, M. Granet, préfet de la Vienne, est nommé directeur du cabinet et du personnel au ministère de l'intérieur et des cultes.

On lit dans le National :

« Le conseil des ministres s'occupera encore aujourd'hui de la question d'amnistie, mais tout fait présumer qu'il ne reviendra pas sur la résolution prise dans la précédente réunion. Les ministres sénateurs ont déclaré à leurs collègues qu'ils ne voulaient pas se mettre en opposition avec le Sénat. D'après eux, l'amnistie serait rejetée au Sénat au moins par 80 voix, et, dans le cas où la question de cabinet serait posée, on aurait encore trente voix contre cette mesure. Le président du conseil pense qu'après

avoir accordé les grâces, et lorsque le Sénat sera convaincu que les nouveaux graciés ne sont pas animés d'intentions hostiles contre l'ordre de choses établi, il sera beaucoup plus facile d'obtenir son sentiment.

Le décret des grâces est prêt à être signé et le navire qui doit ramener les graciés a reçu l'ordre de séjourner dans une île voisine de la Nouvelle-Calédonie, où il attend une dépêche.

M. de Freycinet et quelques-uns de ses collègues ont été prévenus que si le gouvernement ne prenait pas l'initiative d'une demande d'amnistie, un groupe de députés était prêt à déposer une proposition d'amnistie plénière pour le 14 juillet.

Devant les difficultés croissantes qui se multiplient sur cette question, les ministres auxquels on s'est adressé ont éludé une réponse catégorique.

Différents fonctionnaires de l'ordre administratif viennent d'être chargés de faire directement des démarches auprès de diverses congrégations religieuses pour les engager à régulariser leur situation avant l'expiration des délais fixés par les décrets du 29 mars.

M. le général Farre a prononcé au Mans un discours dont une feuille vraiment républicaine rapporte le passage qui suit :

« Jamais, a-t-il dit, la France n'a été plus prospère, et ce sont des paroles auxquelles les faits répondent. Cette situation heureuse est due en grande partie à la réorganisation de l'armée, vaste légion de citoyens appuyée inébranlablement sur les populations des campagnes.

Jamais l'armée n'a été plus puissante, plus forte. Si les jours de danger renaissent, on nous trouverait prêts, nous pouvons le dire.

L'armée ne néglige pas et ne négligera pas ses devoirs.

Il est à regretter pour M. Farre qu'il n'ait pas trouvé, en cette occasion, d'autres formules que celles de M. Rouher et du maréchal Leboeuf :

« Grâce à vos soins, sire, la France est prête. » « Nous sommes prêts, archiprêtres; il ne nous manque pas un bouton de guêtre. »

On a compris, sans doute, que le langage du ministre était encore plus imprudent que ridicule, et dans la version que l'on fait remettre, avec révision officielle à la presse de Paris, nous trouvons fort adoucies ces redondances qui sont si naturelles dans la bouche d'un officier sortant de l'Empire et devenu thuriféraire de M. Gambetta. (Gazette de France.)

Après six jours de discussion, M. le général Farre a fini par décourrir que tous les projets et contre-projets relatifs à l'administration de l'armée sont détestables. Il lui a fallu du temps pour se former à cet égard une opinion.

Ce singulier ministre de la guerre a déclaré à la Chambre qu'il ne voulait ni du projet voté par le Sénat, ni des projets de la majorité et de la minorité de la commission, mais alors que voulait-il donc? Simplement le rejet du projet sénatorial, afin de provoquer le renvoi de la loi devant le Sénat et d'obtenir, grâce à un conflit entre les deux Chambres, la nomination d'une commission mixte chargée d'élaborer un nouveau projet.

M. Gambetta, toujours pressé « d'aboutir », s'est gracieusement prêté à cette manœuvre; et la Chambre, habilement consultée par son président, a décidé, à une faible majorité de 7 voix, qu'il n'y avait pas lieu « de prendre pour base de la discussion le projet du Sénat sur l'administration de l'armée ».

L'armée attendra qu'il plaise à M. Farre d'avoir une opinion sur la matière, et d'en faire part à la future commission; elle attendra que cette commission ait été nom-

mée et qu'elle ait élaboré un nouveau projet; elle attendra que le Sénat et la Chambre se soient mis d'accord pour l'adoption d'un projet unique. Au total, une année d'attente.

M. Farre a eu raison de le dire dans son discours du Mans : « Notre état militaire se trouve à l'unisson avec la prospérité agricole, industrielle et financière de la France ». Très à l'unisson, en effet.

Le Journal des Débats publiait, la semaine dernière, une note que nous avons reproduite et qui avait d'autant plus d'importance qu'elle était publiée par le journal de M. Léon Say.

D'après cette note, M. Léon Say aurait poursuivi à Londres des négociations relatives à un traité de commerce sans se préoccuper de l'opinion du Sénat qui n'a pas encore donné son avis.

Cette note a fort ému la commission sénatoriale des tarifs des douanes, et MM. de Freycinet et Tirard ont comparu devant elle pour donner des explications sur ces préliminaires de négociations.

M. de Freycinet a déclaré qu'il n'y avait eu que deux lettres échangées au sujet des préliminaires.

Une lettre de M. Léon Say à lord Granville dit que le gouvernement de la République est disposé à traiter aux conditions suivantes : 1° abaissement du droit sur les vins; 2° les céréales et les bestiaux resteront en dehors des traités; 3° correction des fraudes de douanes; 4° pour les autres produits, amélioration du statu quo dans le sens du développement des relations commerciales.

Dans sa réponse, lord Granville dit qu'il est heureux d'accepter les quatre propositions sous une seule réserve en ce qui concerne la quatrième. Il exprime la pensée que cette quatrième proposition signifie, dans l'opinion du gouvernement anglais, que l'amélioration ne saurait consister qu'en une réduction de droits. M. Léon Say n'a pas protesté contre cette interprétation.

M. de Freycinet a soutenu, contre l'avis de

37 FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

XXIV

Le Cadé partit d'Alger dans la nuit. A l'exception de Henri Kinstone et du baronnet, nul ne soupçonnait ce qui s'était passé entre Néréisse et moi. J'éprouvai une grande confusion en me retrouvant avec ces messieurs à l'hôtel de Céméran, où les fêtes, les bals s'accoulaient à l'occasion des fiançailles. Leur respectueuse politesse la dissipa un peu. Ils ne se permirent aucune allusion à notre étrange entrevue.

Sir James seulement écrivit chez M. Equez, sur une page de mon album, au bas du portrait de Néréisse, qu'avait peint Millia :

« Les vieilles amitiés sont les dernières fleurs de la vie; heureux qui les cueille. »

J'étais là. J'interprétai l'allégorie, et traçai au-dessous ce passage de l'Imitation : « S'appuyer sur l'amitié de l'homme, c'est s'appuyer sur un roseau qui vous percera la main. »

Il le lut et dit : « L'homme sous-entend-il ici l'humanité ? — Yes, si-je. »

— IT IS WELL (C'est bien). Nous nous étions compris.

XXV

Le baron de Céméran, rentré d'expédition, Camille se maria.

L'union bénie à l'église catholique et au temple protestant, les jeunes époux s'embarquèrent pour l'Angleterre, les familles de Céméran et Kinstone pour la France. M. Equez et sa fille les suivirent de près; une importante commande de tableaux et l'exposition de peinture les rappelaient à Paris.

Ces départs successifs renouvelaient le chagrin que m'avait causé celui de Néréisse; je les supportais néanmoins mieux que je ne m'y serais attendu, car je ne perdais que d'agréables connaissances dont l'attachement égoïste était un donnant donnant, un échange de bons procédés, d'amitié banale, de complaisances, mais rien de plus.

La femme du monde est une femme très-aimable, pas une femme aimante; une femme très-généreuse aux pauvres d'argent, s'ils la sollicitent en gants blancs et en aumônière de velours par l'entremise d'une duchesse, d'un prédicateur célèbre, ou d'un préfet bien en cour; mais pas une femme charitable, sensible à nos peines.

Hirondelle du plaisir, elle niche dans vos sourires et émigre à vos larmes.

Camille et Millia étaient des femmes du grand, du meilleur monde. Elles avaient regretté la belle Arabe un quart de minute, montre en main, puis ç'avait été fini. Ces demoiselles se moquaient de ma traînante mélancolie et de mes airs de clair de lune.

— Tu tombes dans l'excès des douleurs antiques de Calypso, disaient-elles.

— Une de perdue, deux de retrouvées! reprenait Camille. Tu as de l'aplomb de Pylade comme si tu ne nous avais point, et Diane, et Volza, et Marguerite, et Aminte, et Berthe... La maison de Socrate ne logerait pas toutes tes amies: n'en pleures donc pas une.

— Toutes doivent être plus chères qu'une, Camille, mais le cœur tient plus à une qui part qu'à toutes celles qui restent; je pleurerai longtemps Néréisse.

— Nous te sommes fort obligées de l'impertinence et de l'inondation. Rengaine ton déluge ou donne-toi en cadeau à la ville; elle t'utilisera en fontaine; tes eaux rafraîchiront ses citoyens.

Et Camille valsait et riait.

A son mariage, j'avais prétexté une indisposition subite et gardé la chambre. Cette ruse m'exemptait de la cérémonie et du bal. Ne voilà-t-il pas mon père et mon parrain qui la prennent au sérieux, et qu'il me faut, pour les empêcher de requérir le médecin, leur raconter l'intrigue, ma

démarche, la proposition du baronnet et l'inutilité des ordonnances.

Mon père m'admonesta vertement d'être allée au bordj Ibrahim, et me dit que si je n'avais eu affaire à des gens d'honneur, quelque chose aurait pu transpirer et faire supposer que j'étais l'héroïne de mon dévouement, et j'étais compromise.

Il me désapprouva aussi d'avoir éconduit le baronnet. Un genre anglais ne lui plaisait que de sorte, le caractère de sir James lui était antipathique; mais la brillante fortune, le rang, le titre du gentleman l'éblouissaient, et, passant sur d'autres considérations, il m'aurait volontiers vu profiter des avantages de cette alliance. Le colonel, non.

— La proposition était à décliner. Des baronnets! peuf! L'Empire en avait bâclé et rebâclé. En France, il y en avait à la pelle, on ne se baissait plus pour les ramasser; je pouvais prétendre à des maris mieux tournés que ce loup de brousse.

— Avec quoi, objecta mon père, sa cassette renferme-t-elle les mines du Pérou?

— Son parrain lui mettra dans la main une gentille dot.

— Les gentilles dots n'achètent point les gentils hommes: elle avait à un protecteur, un soutien.

— Un bâton... Tudieu, mon brave David, tu ramponnes tragiquement.

— Je pense à l'avenir de ma fille: je la voudrais établie, n'ayant pas le loisir de veiller sur elle.

MM. Feray, Paris et Pouyer-Quertier, qu'il n'y avait là aucun engagement, mais seulement un échange de sentiments.

M. Paris a déclaré que le tarif général devant servir de base à un tarif conventionnel, le gouvernement n'aurait dû engager aucune négociation avant que le Sénat eût voté le tarif général. Il a fait également remarquer que M. Léon Say n'avait pas protesté contre l'interprétation de l'art. 4 faite dans un sens libre-échangiste par lord Granville.

MM. de Freycinet et Tirard ont affirmé de nouveau leur déférence envers le Sénat, dont cependant il est avéré qu'ils ont voulu forcer la main.

Malgré les déclarations des deux ministres, la commission a pensé avec justice que le pays devait être éclairé sur cette situation, et qu'il était urgent de contraindre M. de Freycinet à présenter ses explications à la tribune du Sénat. En conséquence, elle a décidé que M. Feray poserait une question sur ce sujet à M. le ministre des affaires étrangères.

L'IMPÉRATRICE AU PAYS DES ZOULOUS.

Le *Gaulois* a publié un récit du pèlerinage de l'Impératrice dans le Zululand.

Des bruits fâcheux avaient couru sur la santé de l'Impératrice; la dépêche du *Gaulois* est rassurante. La douleur de la pauvre mère a été grande, sa défaillance extrême; mais, grâce à une volonté énergique, la mère a su surmonter la faiblesse de la femme.

Sans prendre de repos, l'Impératrice a repris son voyage.

Partie d'Itélézi le matin du 4^{er} juin, l'Impératrice manifesta en route l'intention de mettre pied à terre à un détour de colline où s'arrêta jadis l'ambulance qui reçut les dépouilles du Prince.

De là, à pied, Sa Majesté descendit les pentes de la vallée, se dirigeant vers le donga où fut trouvé le corps de son fils; elle parcourut ainsi la route même — un mille de distance, — que parcoururent les officiers anglais qui recueillirent les restes inanimés de l'infortuné jeune homme.

Le chemin est rocailleux et accidenté; de respectueuses observations furent présentées, mais Sa Majesté ne voulut rien entendre et continua sa route.

Au loin, le monument funèbre nouvellement élevé éclatait en blancheur sur la sombre teinte des prairies desséchées.

L'Impératrice ne voyait rien; elle ne parut s'en apercevoir qu'arrivée sur le bord même du donga.

Alors, elle leva les mains vers le ciel dans une attitude suppliante; de grosses larmes coulèrent sur ses joues amaigrées; elle ne dit pas un mot, ne poussa pas un cri; les sanglots seuls soulevaient sourdement sa poitrine; puis, la tête légèrement penchée sur l'épaule, elle se laissa glisser à genoux.

Le marquis de Bassano seul alla, lui aussi, s'incliner dans le fond du donga; les autres personnages de la suite s'arrêtèrent quelques instants sur les hauteurs du donga,

— S'il en est ainsi, enlevons une recrue à sainte Catherine, montons à l'assaut de l'hymen, marions-la! Je me fais fort, avant que nous ne reprenions la campagne, de lui faire passer la revue des conscrits célibataires, en quête d'activité d'emplois au ministère du mariage. Elle aura le choix; fasse le ciel que l'élu soit militaire; civil, nous accepterions malgré ça le gendre, parce qu'à mon sens un Français, même civil, vaut toujours un compatriote du bourreau de Sainte-Hélène, un descendant des demi-vainqueurs de Waterloo, un propriétaire de poutons, etc., etc., etc.

Sur le chapitre des Anglais, le colonel poussait des charges de Chauvin. Albion était sa bête noire. Il estimait individuellement ses fils, mais en abominait la race et le gouvernement.

Les bruns, les blonds, les rouges et les châains, au courant de la somme qui *doit* mes charmes naturels, dirigèrent leurs batteries rue Bab-Azoun. J'eus des soupirants, voire des admirateurs. Quelques-uns me demandèrent.

Insensible aux avances de ces amoureux du numéraire de la Banque, indécise, je méditais la moralité de la fable, « certaine fille un peu trop fière, » lorsqu'une terrible nouvelle émut Alger.

Mohamed, El-Mérsim, Meckeleck et les principaux chefs des tribus nomades, se soulevant ouvertement, excitaient à la révolte les Caïds des tribus soumises et déclaraient aux Français une guerre

puis s'éloignèrent quelque peu, laissant Sa Majesté tout à sa douleur et à son pieux devoir.

Un prêtre assistant, de la mission française, récitait les prières des morts, et, à quelques pas, le domestique Lomas, le seul témoin oculaire présent de la catastrophe, rappelait le drame vivant à une année de distance.

Les tentes furent dressées entre le kraal et le donga; l'Impératrice resta le 4^{er} et le 2^e juin dans cette vallée solitaire; le 3, le campement fut levé; le 4, elle visitait l'ancien emplacement du fort Napoléon, où, dans une précédente reconnaissance, le Prince fit ses premières armes et gagnait Rorke's-Drift, illustré par la défense héroïque de quelques hommes.

La journée du 5 a été consacrée à la visite du champ de carnage d'Isandhula; Sa Majesté a daigné s'agenouiller avec les dames anglaises qui l'avaient accompagnées et qui, elles aussi, étaient venues pleurer de vaillants cœurs, leurs époux et leurs frères, morts pour l'honneur et la patrie.

Le crime de la rue Fontaine-au-Roi.

Un crime presque semblable à celui commis par Walder sur le pharmacien Lagrange a été découvert dans la nuit de lundi à mardi, à Paris.

Au n° 62 de la rue Fontaine-au-Roi, se trouve un établissement de marchand de vins tenu par le nommé Joubert, âgé de 61 ans.

Cet homme, vieux garçon, avait pour l'aider dans son commerce un jeune homme âgé de 48 ans, nommé Camille Foulloy, né à Faverolles (Somme).

Foulloy était entré comme garçon marchand de vins chez M. Joubert, mais ce dernier, peu satisfait des services de ce jeune homme, lui avait donné ses huit jours et il devait quitter cette maison le 15 juin.

Dimanche soir, vers dix heures, deux voisins du marchand de vins, très-étonnés de trouver la porte fermée à cette heure, en firent la remarque aux gardiens de la paix.

Les agents, pensant que Joubert était sorti pour quelques instants, n'attachèrent aucune importance à cet incident et continuèrent leur chemin.

La foule continuait à grossir, quand survint un autre voisin qui raconta que, vers neuf heures trois quarts, il avait vu passer Foulloy portant une petite valise. Il avait également remarqué que ses deux mains étaient enveloppées de chiffons. Foulloy prétendait s'être blessé légèrement en déplaçant une futaille. Il lui avait demandé où il allait, et celui-ci lui avait répondu: « Chercher mon linge chez la blanchisseuse pour faire mon paquet demain, puisque je m'en vais après-demain. »

Les gardiens de la paix, avertis du départ de Foulloy, demandèrent dans la maison si l'on avait vu Joubert dans la soirée, et sur la réponse négative qui leur fut faite firent ouvrir la porte par un serrurier.

Le gaz fut allumé; rien ne semblait être

d'extermination. La plaine était en feu! Le pillage, l'incendie, le meurtre désolaient notre colonie.

On expédia des troupes sur les points envahis et menacés. Mes prétendants les commandaient. Adieu bruns et blonds! Adieu maris! car les Arabes risquaient ce coup de dés avec tant d'audace et d'acharnement que l'on pouvait prévoir une défense longue et meurtrière.

Le 41^e, décimé dans sa dernière campagne, ne fut pas envoyé combattre les rebelles, au contentement de mon père, à qui il répugnait de porter les armes contre des hommes exaspérés des vexations des bureaux arabes, et de leur meneur, Mohamed, qui lui avait fait parvenir son *anaya*.

L'*anaya*, sauf-conduit, talisman sacré, donne aux étrangers les droits de l'hôte dans les tribus affiliées à celle qui vous le délivre. Sur sa simple présentation, prisonnier, on est élargi; égaré, remis en bon chemin; errant à l'aventure, à la chasse, il vous est offert une hospitalité écossaise dans les gourbis indigènes.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPRY.

dérangé dans l'établissement; on appela Joubert à plusieurs reprises et ne recevant pas de réponse on commença une perquisition.

La porte de la cave était entr'ouverte; on y descendit.

En arrivant au bas de l'escalier, on trouva le cadavre de Joubert gisant sanglant sur le sol, la cervelle se trouvait en partie collée sur le fond d'un tonneau, un des yeux était arraché de la tête, le crâne complètement ouvert sur le sommet, une oreille entièrement broyée, enfin, derrière la tête, une blessure béante, large de deux centimètres au moins.

M. Guillot, juge d'instruction, M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, se sont rendus lundi matin sur les lieux; le cadavre a été transporté à la Morgue.

L'assassin s'est servi de siphons d'eau de seltz, de bouteilles et d'une cruche pour assommer sa victime. On a relevé près du cadavre trente-six morceaux de grès tachés de sang, treize morceaux de verre de bouteille, et les débris de siphons dont les fonds seuls n'étaient pas brisés.

On a également trouvé dans la cave divers objets tachés de sang.

Le vol a été le mobile du crime.

L'assassin a fouillé partout; il a enlevé la recette de la journée, qui se trouvait dans le tiroir de la caisse où il a laissé trente-sept sous en monnaie de billon; il n'a pas non plus touché, bien qu'il les ait tenus dans les mains, les titres au porteur placés dans un tiroir de commode qui a été fouillé.

Comme lors de l'assassinat commis par Walder, une personne s'est présentée pour demander quelque chose. Foulloy s'est empressé de servir, mais a refusé de recevoir l'argent; enfin, au moment où il était prêt à partir, un enfant est entré et lui a demandé de l'eau-de-vie. Foulloy, pressé de s'enquiver, lui a répondu brutalement d'aller en face, que l'on n'en vendait plus chez le « père Joubert »; c'est ainsi que l'on appelait la victime dans le quartier.

Voici le signalement de Camille Foulloy: âgé de dix-huit ans, cheveux châains, front ordinaire, yeux gris, bouche grande, menton rond, visage ovale, teint pâle, imberbe; taille: 4 mètres 68 environ; élancé, maigre, physique peu intelligent, blessures au cou et aux mains.

Des agents de la police de sûreté ont été envoyés dans plusieurs directions.

Chronique militaire.

LA CLASSE DE 1878.

On sait que, pour commencer l'application de la loi de 3 ans, le général Gresley avait décidé que la 1^{re} portion du contingent (service de 5 ans) des classes appelées serait augmentée dans une forte proportion, de façon à réduire la 2^e portion (service d'un an).

Cet essai avait été commencé par la classe de 1878 en ce moment sous les drapeaux. La première portion avait, en conséquence, été fixée à 125,681 hommes, et la deuxième à 16,116 hommes seulement, ce qui représentait 13 0/0 de bons numéros. M. le général Farre vient, par une circulaire adressée aux autorités militaires, de modifier, d'une façon sensible, la division des portions de cette classe.

La première portion du contingent de la classe précitée de 125,681 hommes est réduite à 112,931 hommes; par contre, la deuxième portion (service d'un an) va bénéficier de cette différence, et se trouver ainsi portée de 16,116 hommes à 28,816 hommes.

Ce changement va avoir pour effet de libérer cette année, au mois de novembre, des jeunes gens qui devaient être conservés pendant trois ans et demi ou quatre ans. De ce fait, 12,000 jeunes gens, qui ne s'y attendaient guère, vont profiter de cette décision. Ce sont, bien entendu, les jeunes gens qui, d'après l'évaluation du numéro pris lors de leur tirage, passeront de la 1^{re} à la 2^e portion.

Il n'est apporté aucune modification au contingent de l'armée de mer, non plus qu'à la répartition des ajournés de la classe de 1876 et 1877 déclarés, en 1879, propres au service armé.

Les surnuméraires de la classe 1879, reconnus en 1880 propres au service armé, seront désignés comme appartenant à la 1^{re} ou à la 2^e portion, d'après la division du contingent faite par application des dispositions qui précèdent.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Cette nuit, vers une heure du matin, l'orage annoncé hier a passé sur notre région; Saumur n'a certes eu à supporter que ses moindres effets. Pendant plus d'une heure, cependant, le ciel était en feu; au milieu d'un roulement de tonnerre incessant, plusieurs coups ont bruyamment retenti. Aussitôt que la nuée électrique relenti, traînée par le vent, les étoiles ont brillé comme dans une belle nuit d'été.

LES SAUVETEURS DE LA SEINE.

Après avoir, comme tous les ans, fait célébrer à Notre-Dame de Paris une messe pour les membres qu'elle a perdus, la Société des Sauveteurs de la Seine s'est réunie lundi en assemblée générale dans le grand amphithéâtre des Arts et Métiers, sous la présidence de M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'Etat au ministère des beaux-arts et président de la Société.

L'assistance était très-nombreuse; on remarquait la présence de M. l'amiral La Roncière le Noury, qui représentait la Société centrale des naufragés.

Dans son discours, fréquemment interrompu par les applaudissements, M. Turquet a retracé la conduite des membres de la Société, qui se sont rendus l'hiver dernier sur la banquette de Saumur; l'un d'eux, le brave Merelle, a payé de sa vie son dévouement à l'humanité. M. Turquet a annoncé qu'un monument serait prochainement érigé sur sa tombe, au cimetière de Saint-Ouen.

Divers rapports ont été lus avant la distribution des récompenses; signalons notamment celui de M. Hussenot, secrétaire général, qui a développé les titres des lauréats, et celui de M. le docteur de Beauvais, médecin de la Société, qui a rendu compte de ses travaux depuis l'année dernière. M. le docteur de Beauvais a organisé un service médical d'une utilité incontestable; dans son rapport, il a très-justement comparé les médecins aux sauveteurs.

Parmi les lauréats de cette année, nous remarquons: Médaille d'or, *Priz de la Villa de Falaise*, M. Lavigne, qui faisait partie de la délégation de Saumur.

L'ACCIDENT DE SAINT-MATHURIN.

On écrit de Saint-Mathurin au *Journal de Maine-et-Loire*:

« Lundi, sur les sept heures du matin, deux habitants de la commune de Saint-Mathurin se sont noyés accidentellement. Montés dans un petit bateau, au nombre de cinq, pour enlever l'herbe déjà envahie par l'eau de la Loire, au lieu de la presqu'île de la Poste, ils traversaient une boire profonde, mais large seulement de quelques mètres, quand la barque a chaviré et ils ont tous été précipités dans l'eau.

« Trois d'entre eux se sont sauvés, mais les deux autres se sont noyés. Leurs corps n'ont pu être retirés qu'un quart d'heure après l'accident.

« Les deux morts sont René Morier, âgé de 19 ans, et Louis Renault, âgé de 49 ans. Leurs familles sont plongées dans la douleur. Jamais cérémonie fut plus triste que leur enterrement; tous les assistants qui étaient nombreux avaient les larmes aux yeux.

« Ne serait-ce pas l'occasion de signaler la négligence de l'administration chargée de la transmission des dépêches annonçant les crues? Tous les riverains de la Loire éprouvent des pertes considérables causées par l'envasement des eaux de ce fleuve. Ces pertes pourraient être atténuées si les intérêts étaient prévus à temps. Mais les dépêches annonçant les crues n'arrivent le plus souvent qu'après le passage de ces dernières.

« N'y aurait-il donc aucun moyen de remédier à cet état de choses? »

A Saumur, il en a été de même; l'administration n'a transmis aucune dépêche à la presse, et ce n'est qu'avec un retard de 24 heures que nous avons pu donner à nos lecteurs connaissance de la crue.

Cette négligence semble générale; voici ce que nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

« On nous fait remarquer que le dimanche 13 juin, une crue de 5 mètres s'est manifestée dans la Vienne, sans que l'autorité compétente en ait donné le moindre avis. »

TOURS.

On lit dans l'Indépendant:

« La Loire est grande en ce moment, et elle charrie de grandes quantités de fourrages qui n'ont pu être enlevés dans les prairies. Un amas de ces herbes, grand comme un petit îlot, s'était engagé mardi dans les chaînes d'un bateau, et menaçait de l'entraîner. C'est avec beaucoup de peine que l'on parvint à le dégager. »

Dans la soirée de samedi dernier, le pont suspendu de Vicq, arrondissement de Montmorillon, a été emporté par la crue. Trois colonnes sur quatre se sont écroulées, entraînant le tablier du pont.

ANGERS.

Une cérémonie touchante a eu lieu mardi à l'église Saint-Laud. On y célébrait la cinquantième d'un mariage, ce qu'on appelle « les nocés d'or ». Le fait est assez rare pour être noté, et voilà, certes, des époux que la loi de M. Naquet sur le divorce ne touche guère.

L'époux porte un nom qui, pendant de longues années, a eu sa grande notoriété dans la ville d'Angers, et qui est resté celui d'un brave et honnête homme. Qui n'a pas connu le café Régulier, rue Saint-Aubin, et son propriétaire ?

M. Régulier n'a pas reculé devant une nouvelle consécration religieuse de son mariage. Les vieux époux, entourés de leurs enfants et petits-enfants, auxquels faisaient cortège de nombreux amis, sont venus remercier le Tout-Puissant du demi-siècle d'union qu'il leur a accordé. La messe d'actions de grâce a été célébrée par le curé de la paroisse, et une quête a été faite pour les pauvres. (Union de l'Ouest.)

CHATELLERAULT.

Vendredi ont eu lieu les obsèques de M. Evariste Creuzé, ancien conseiller municipal, ancien adjoint au maire de Châtellerault, petit-fils de M. Creuzé qui fut député de Châtellerault et qui usa alors de toute son influence pour obtenir la manufacture d'armes qui existe dans cette ville.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Paillier, avocat, M. de la Massardière, président du comice agricole, M. Doazan et M. de Cougny.

Le fils, le frère et M. le général Arnau-deau, sénateur de la Vienne, beau-frère du défunt, conduisaient le deuil qui était très-nombreux et qui remplissait littéralement l'église Saint-Jacques, dont la grande nef était tendue de draperies noires.

Cette foule venait rendre un dernier hommage à la mémoire d'un homme de bien, enlevé à l'affection de sa famille et à l'estime de tous.

L'Union de la Sarthe rapporte que le 7 juin, à Chassillé, arrondissement de Mans, la femme Barbier s'aperçut que son taureau s'était détaché. Elle appela aussitôt son mari.

Dès que celui-ci entra dans l'étable, le taureau se jeta sur lui et le tua net en le jetant contre le mur d'un coup de tête.

On sait que les processions sont le cauchemar de certaines feuilles qui à tout propos en réclament la suppression. Nous voyons avec plaisir qu'il y a des villes où les cultes dissidents, loin de pratiquer la même intolérance, se prêtent spontanément à l'ornementation des rues où doit passer le Saint-Sacrement.

Voici ce que dit la Chronique de Libourne :

« On a remarqué que si, dans la rue Neuve, la maison de M. le maire de Libourne n'était pas tendue de blanches draperies, les maisons de la rue de Guîtres, habitées par les Israélites, l'étaient pour la plupart. Ce fait n'a pas lieu de nous étonner le moins de monde : on sait qu'à Bordeaux, notamment, les Israélites se sont toujours fort gracieusement prêtés aux manifestations du culte catholique. Il n'est donc pas surprenant qu'à Libourne ; où règne le même esprit libéral, ils aient voulu continuer cette courtoise tradition. »

NOS VINS EN ANGLETERRE.

Il résulte des communications faites au Parlement par M. Gladstone, que les modifications projetées dans les droits qui frappent nos vins à leur entrée en Angleterre sont de deux natures :

« En ce qui concerne les vins en barriques, les droits seraient sensiblement abaissés. Jusqu'à 12 degrés Gay-Lussac inclusivement, nos vins payeraient environ 43 fr. 80 par hectolitre ; de 13 à 20 degrés Gay-Lussac inclusivement, ils payeraient 43 fr. 80, plus environ 4 fr. par hectolitre et par degré Gay-Lussac ; au-dessus de 20 degrés Gay-Lussac, ils payeraient 43 fr. 80 d'abord, la taxe additionnelle de la seconde classe jusqu'à 20 degrés Gay-Lussac, et enfin, au-dessus de cette limite, un droit de 40 fr. par hectolitre et par degré Gay-Lussac.

« Pour les vins en bouteilles, il y aurait au contraire relèvement des droits. Ces vins seraient soumis à un droit fixe de 2 sh. par gallon, c'est-à-dire, dans la plupart des cas, à un droit qui est exactement le double du droit actuel. »

Or, nos expéditions de vins se font surtout en bouteilles. Il en est ainsi, notamment, pour nos vins de Champagne et de Saumur, et pour une bonne partie de nos vins de Bordeaux.

Variétés.

LA SUPPRESSION DES TAMBOURS.

Dans les Dernières chansons de Béranger, il y en a une intitulée les Tambours :

Tambours, cessez votre musique ; Rendez la paix à mon réduit. J'aime peu votre poltique, Et moins encore j'aime le bruit. Terreur des nuits, trouble des jours, Tambours, tambours, tambours, tambours, M'étourdiriez-vous donc toujours, Tambours, tambours, maudits tambours.

Celui qu'à régner Dieu condamne, S'il veut faire en grand son métier, Sait combien il faut de peaux d'âne Pour abrutir le monde entier. Terreur des nuits, trouble des jours, Tambours, tambours, tambours, tambours, M'étourdiriez-vous donc toujours, Tambours, tambours, maudits tambours.

Le chansonnier les accuse aussi « de battre aux champs pour tous les rois. » Mais le tambour est impartial : il bat également aux champs pour les présidents de la République et pour M. Gambetta. La Commune elle-même ne s'en est guère privée, comme on sait, et nous doutons qu'ils aient jamais fait autant de bruit qu'alors.

C'est égal, on dirait que le général Farre venait de lire ces couplets et qu'il a voulu donner une satisfaction posthume à Béranger en abolissant les tambours dans l'armée française.

Le tambour est une des traditions de l'armée comme le drapeau. Dans toute notre histoire militaire, il y a un tapin, qui joue un rôle héroïque et familier. Nous avons le tambour Barra, le tambour du pont d'Arcole, chanté par Mistral et sculpté par David au fronton du Panthéon ; le tambour de la Revue nocturne, dessiné par Raffet ; les tambours de l'Arc-de-Triomphe, chantés par Victor Hugo. Le tambour est la vie et la gaieté de la caserne, l'âme des revues, des marches et des manœuvres, dont il marque le rythme, l'aiguillon du soldat qu'il roidit contre la fatigue et qu'il enivre contre le danger. Rien de tel pour mettre des ailes au pied et pour donner du cœur au ventre. Et figurez-vous une rentrée dans la ville conquise ou une rentrée victorieuse après une campagne, sans tambours prêtant au triomphe leur voix martiale et sonore.

C'est le tambour qui sonne la retraite, qui bat la charge et la générale, qui fait mettre à la fenêtre les visages curieux, qui attire les bourgeois au seuil de leur porte, fait emboîter le pas aux gamins et entraîne dans le courant de ses ra et de ses fla des milliers de badauds en qui s'éveille l'instinct belliqueux. Le tambour est pour moitié, on peut le dire, dans l'amour du soldat pour le drapeau, dans l'enthousiasme qui s'empare à certains moments des foules et les pousse en avant vers l'ennemi. Il semble que depuis quelques années on ait un penchant fâcheux à considérer une armée comme un être de raison : on éteint les uniformes flamboyants, on coupe les panaches et les plumets, on rogne les galons, on a supprimé les lanciers, réduit le beau hussard à sa plus simple expression, émondé le sapeur, humilié le tambour-major, jadis l'orgueil du régiment, aujourd'hui honteux et atristé comme un papillon redevenu chrysalide.

Les colonels se plaignent que le soldat ne s'attache plus à la vie militaire, que l'armée ne soit plus qu'un lieu de passage au lieu d'être une carrière, et qu'on ne puisse plus avoir de bons sous-officiers parce qu'ils ne veulent plus se réengager comme autrefois.

Est-on bien sûr que toutes ces réformes, qui enlèvent au métier ce qu'il avait de brillant et de propre à séduire, ne soient pas pour quelque chose, peut-être même pour beaucoup dans ce détachement ? Croit-on que ce soit avec des syllogismes qu'on puisse souffler la flamme guerrière aux cœurs d'un million d'hommes et les lancer à la mort ? Il faut tenir compte de la nature humaine et du tempérament français. Un régiment sans tambours sera comme un corps sans âme et sans voix. Si l'on veut être logique, il faut pousser les réformes jusqu'au bout, éliminer les clairons et les musiques après les tambours, supprimer le drapeau, qui n'est qu'une loque tricolore ; les croix, qui ne sont que des hochets ; les uniformes, qui ne sont que des oripeaux. Quand on aura fait litière de tous ces enfantillages et de toutes ces non-valeurs, il restera une armée civile, en blouses, en paletots, en casquettes, en pantalons gris, comme ces bizets de la garde nationale dont on a tant ri sous Louis-Philippe, — avec un sifflet pour marquer les divers mouvements de la manœuvre ; — et alors vous nous en direz des nouvelles !

Faits divers.

Un officier de grand mérite, M. Henri de Planhol, colonel du 4^e dragons, vient de mourir subitement, à Paris, où il était de passage.

Le colonel de Planhol était porté le premier au tableau d'avancement pour être nommé général de brigade.

Une fatale erreur. — Un fait grave vient de se produire à Tournai.

Par suite d'un erreur d'un pharmacien qui a servi à ses clients du sulfate de strychnine, au lieu de sel anglais, quatre personnes sont mortes empoisonnées. On assure de plus que, sur 20 paquets délivrés par le pharmacien, 10 seulement ont été retrouvés. C'est donc six personnes, en admettant qu'elles aient ingurgité le remède, qui sont actuellement en danger de mort. Ce quadruple empoisonnement a produit en ville une grande impression.

L'APPROCHE DE LA FIN DU MONDE.

Un gentleman irlandais, à tempérament scientifique, comme dit le Standard, à qui nous empruntons cet article, a fait la consolante découverte, qu'il communique à la presse, de l'imminence d'une série de catastrophes telles que le monde n'en a jamais éprouvées depuis le commencement de l'ère chrétienne.

Ce fait est dû à l'arrivée simultanée au périhélie des planètes Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune, coïncidence qui n'a pas eu lieu depuis plus de dix-huit cents ans.

En outre, l'« Étoile de Bethléem » apparaîtra à l'horizon au mois d'août.

Cette apparition sera accompagnée d'une éclipse complète du soleil et de la lune ; l'étoile brillera d'un grand éclat, même en plein midi, pendant toute l'année, après quoi elle disparaîtra pour ne reparaitre qu'en l'an 2200.

Les effets produits par cette rencontre au périhélie seront terribles.

De 1880 à 1887, ce seront de véritables saturnales de mort.

Il n'est pas d'endroit au monde qui sera exempt de cette plaie.

Le savant irlandais cite l'autorité d'un certain professeur Grimmer, quant à l'imminence de cette catastrophe ; mais il n'indique ni l'âge ni la nationalité du professeur, ni l'époque à laquelle il a vécu, ni s'il est encore à naître.

Comme une preuve irréfutable de l'imminence des épidémies, notre Irlandais rappelle qu'en 542 et 1655, à la suite d'un périhélie, la peste a ravagé une foule de pays, et qu'en Angleterre seule, il est mort cent mille personnes dans l'espace d'un an. Dans l'intervalle de 542 à 546, au dire du véridique prophète, la peste a fait cent vingt millions de victimes. Seulement, pour consoler un peu ses malheureux compatriotes, il leur annonce que l'Irlande ne sera pas malmenée autant que le reste de la terre ; par suite, un grand nombre d'étrangers viendront y chercher un refuge, ce qui, ajoute le brave Irlandais, « est chose fort désirable dans l'état fâcheux du commerce et des affaires dans notre pays. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 juin.

Le mouvement de la Bourse est toujours fort animé. La liquidation de quinzaine est particulièrement facile ; les reports sont à bon marché ; les valeurs qui y prennent part conservent leurs meilleurs cours.

Notre 5 0/0 français se maintient à 119.92 1/2. On prévoit une nouvelle et très-prochaine extension de la hausse.

Notre 3 0/0 perpétuel est, coupon détaché, à 85.90.

La tenue de nos valeurs de crédit est fort remarquable. L'attention se porte tout particulièrement aujourd'hui sur la Banque d'escompte dont les progrès récents sont venus justifier nos prévisions. Cet établissement fait partie du groupe français déclaré adjudicataire de l'Emprunt indien. D'une autre part, l'émission des obligations du Crédit foncier égyptien au Caire et à Alexandrie a obtenu un succès vraiment exceptionnel. 20,000 titres étaient offerts au public ; il en a été souscrit 328,000. Les demandes d'unités s'élevaient à 7,661, c'est un double élément de hausse pour la Banque d'escompte.

Nous trouvons la Société financière à 556.25. Le Crédit mobilier et la Banque franco-égyptienne à 690, le Crédit lyonnais à 960 et la Banque de Paris à 1,140. La Société générale française de Crédit donne toujours lieu à des transactions fort animées. On recherche, pour les mettre en portefeuille, des titres qui, ne coûtant net que 480 fr., ont rapporté 100 fr. pour le dernier exercice.

Les actions nouvelles de la Société générale d'assurances provoquent des demandes nombreuses de la part des capitaux de placement. Les conditions d'achat offrent aux petits portefeuilles des facilités toutes particulières. Cette affaire qui est en plein fonctionnement mérite d'être classée au rang de nos meilleures Compagnies françaises.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES (6^e ANNÉE) M. SIMON, administrateur-général.

Congé annuel des artistes du théâtre national de l'Odéon (second Théâtre-Français).

Lundi 24 juin 1880.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

M. MARAIS

M^{lle} MARIE DEFRESNES, M. ALBERT LAMBERT, M^{lle} MARIE BERGÉ.

L'AVENTURIÈRE

Drame en 4 actes, du Théâtre-Français, par M. Emile AUGIER, de l'Académie.

Costumes entièrement conformes à ceux de la Comédie-Française.

Distribution. — Fabrice, M. Marais ; Annibal, M. Albert Lambert ; Monte-Prade, M. Bouyer ; Dario, M. Rosny ; Clorinde, M^{lle} Marie Defresnes ; Célie, M^{lle} Bergé ; Horace, M. Romain ; Germain, M. Foucault.

Le spectacle commencera par :

Les Rêves de Marguerite, comédie en 1 acte, de M. Verconsin, joué par M^{lle} Marie Bergé et M. Romain.

Lisez le Guide Financier.

Bulletin des opérations de Bourse adressé GRATUITEMENT, pendant un an, à toutes les personnes qui en font la demande.

Il donne la physionomie du marché, le cours exact des valeurs non cotées. Il est le guide indispensable de tous les porteurs de titres.

Ecrire 19, rue Drouot, Paris.

La mode est décidément aux importations de Chine. Une de nos grandes maisons de parfumerie s'est fait un grand succès en mettant en vente le parfum du MÉLATI, la fleur favorite des élégantes du Céleste-Empire.

Rien de plus attrayant que cette essence exotique, qui nous transporte par la pensée dans ces régions si curieuses que nous connaissons si peu. — Parfumerie Victoria, Paris, 47, Avenue de l'Opéra.

Dépôt à Saumur, chez M. Machet, coiffeur.

Marché de Saumur du 12 Juin.

Table with 2 columns: Commodity and Price. Includes items like Blé commer (l'p), Blé nouv. (l'p.), Froment (l'p.), Halle, moy., Seigle, Orge, Avoine, Fèves, Pois blancs, Rouges, Graine de lin, Chenevis, Farine, culas.

COURS DES VINS.

Table with 2 columns: Wine Type and Price. Includes Coteaux de Saumur, Ordinaire, Saint-Léger, Le Puy-N., La Vienne.

ROUGES (3 hect. 30).

Table with 2 columns: Wine Type and Price. Includes Souzay et environs, Champigny, Varrains, Bourgueil, Restigné, Chinois.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux obtiennent mille guérisons par an, *terme moyen.* — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques; même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476: M. le comte Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie: tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissant que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de Texier; J. Russon, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.		10 h. 30 matin.		10 h. 50 matin.	
8 10 —				10 h. 50 soir.	
1 25 soir.		4 50 soir.			
4 55 —					
7 40 —		11 35 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTEUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		8 h. 52 matin.		9 h. 16 matin.	
10 45 —		5 36 soir.		6 29 soir.	
12 15 soir.		3 48 —		4 18 —	
6 45 —		10 22 —		11 — —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 JUIN 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	86 70	»	05	Crédit Foncier colonial	425	»	»	C. gén. Transatlantique	652 50	»	»
3 % amortissable	88 20	»	05	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1282 50	»	2 50	Canal de Suez	1040	»	6 25
4 1/2 %	116	»	50	Obligations foncières 1877.	366	»	»	Société autrichienne	610	»	2 50
5 %	119 70	»	»	Obligations communales 1879.	478	»	50				
Obligations du Trésor	525	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	477	»	75	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor nouvelles	515	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	720	»	2 50	Est	386	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	239	»	»	Crédit mobilier	680	»	8 75	Midi	397 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	515	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	772 50	»	5	Nord	399 50	»	»
— 1865, 4 %	531	»	1	Est	741 25	»	»	Océans	395 25	»	»
— 1869, 3 %	410	»	1	Paris-Lyon-Méditerranée	1355	»	»	Ouest	397 50	»	»
— 1871, 3 %	405	»	2	Midi	1060	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	398	»	»
— 1875, 4 %	519 50	»	»	Nord	1660	»	7 50	Paris (Grande-Ceinture)	390	»	»
— 1876, 4 %	519	»	50	Orléans	1217 50	»	2 50	Paris-Bourbonnais	399	»	»
Banque de France	3425	»	20	Ouest	802 50	»	2 50	Canal de Suez	575	»	»
Comptoir d'escompte	980	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1320	»	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — — omnibus-intér.	
8 — 50 — — — — — omnibus-intér.	
1 — 25 — — — — — soir, express.	
3 — 32 — — — — — omnibus.	
7 — 15 — — — — — (s'arrête à Angers).	
10 — 37 — — — — —	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin, direct-midi.	
8 — 21 — — — — — omnibus.	
9 — 40 — — — — — express.	
12 — 40 — — — — — soir, omnibus-midi.	
4 — 44 — — — — —	
10 — 28 — — — — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

APRÈS DÉCÈS.

Le mercredi 23 juin 1880, à une heure de relevée, à Saumur, rue de la Tonnelle, n° 26,

Il sera procédé, par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur, à la vente aux enchères publiques

D'UN MOBILIER

Composé de:

Deux lits complets, armoire, commode, tables, chaises, huche, batterie de cuisine, vaisselle;

Vestiaire, grande quantité de linge de corps et de ménage et autres bons objets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec cour, remise, écurie et jardin.

Située rue Beaurepaire, n° 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHEREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M. MEHOUS, notaire. (103)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

APRÈS DÉCÈS.

Le vendredi 25 juin 1880, à une heure de relevée, dans une maison sise à Saumur, rue Courcouronne, n° 1,

Il sera procédé, par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur, à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers,

Tels que:

Lits complets, commodes, armoires, chaises, fauteuils, glaces, pendules, tableaux, tables de nuit, tables diverses, verres, vaisselle, batterie de cuisine, etc., etc.;

Vestiaire de femme et grande quantité de linge de corps et de ménage;

Vin blanc et vin rouge en bouteilles; Bois de chauffage; Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ.

AVIS.

On demande un ménage, pour maison particulière. S'adresser au bureau du Journal.

Le Journal des Tirages Financiers

(10^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

dont les Actions sont inscrites à la Cote officielle de la Bourse

Capital: SIX MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations: — Très-complet. — Parait chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. — Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressants des porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT:

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine:

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

A VENDRE

Pour cause de départ.

GRANDE QUANTITÉ

DE VINS VIEUX

De Varrains et de Chinon.

S'adresser à M. GRASSET, Grande-Rue, n° 23.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.



INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie. ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Rosé, Angers.

Grand Rabais!!!

LIQUIDATION

DES MAGASINS

De M. FRUGIER AÎNÉ

Rue Beaurepaire, Saumur.

ENTRÉE LIBRE

Vente tous les jours.

VENTE

Sans Courtage ni Commission

Au cours de la Bourse de Paris

DE

PARTS du PETIT JOURNAL du SOIR

Journal politique quotidien à 5 centimes.

Prix: 250 Francs.

S'adresser, pour renseignements et pour l'achat de ces parts, à M. L. LE BRAS, banquier à Saumur. (340)

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Goddet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE.